

## RAPPORT ANNUEL ESG - ANNÉE 2023

OBSERVATION DU PROGRES RESPONSABLE ET DU DIALOGUE

(Rapport rédigé le 17 janvier 2024)

### SOMMAIRE

1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020
2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE
3. CONFLITS D'INTERET
4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT
5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE

#### 1. RAPPEL DE LA POLITIQUE DE VOTE AVANT JUILLET 2020

Les Assemblées Générales constituent un rendez-vous annuel permettant d'associer les actionnaires à des choix importants des sociétés.

FLORNOY FERRI applique des principes visant à privilégier les intérêts exclusifs des porteurs de parts d'OPC. A cet effet et concernant le vote des sociétés entrant dans le champ d'application de la présente politique, FLORNOY FERRI sera particulièrement vigilante aux résolutions concernant :

- L'approbation des comptes et l'affectation du résultat
- Les programmes d'émission et de rachat de titres en capital
- La désignation des contrôleurs légaux des comptes
- Les décisions entraînant une modification des statuts
- La nomination ou le renouvellement de mandataires sociaux
- Les conventions réglementées

Toute situation éventuelle de conflit d'intérêt est encadrée par la Politique de gestion des conflits d'intérêt mise en place par la société de gestion et disponible sur son site internet.

#### Rapport sur les droits de vote

Dans les cas où FLORNOY FERRI a exercé ses droits de vote au cours de l'exercice social, elle établit un rapport sur l'exercice des droits de vote par la société de gestion dans les quatre mois de la clôture de son exercice social.

Le rapport annuel lorsqu'il est établi est disponible sur le site internet de la société, et il précise notamment :

- Le nombre de sociétés dans lesquelles la société de gestion de portefeuille a exercé ses droits de vote par rapport au nombre total de sociétés dans lesquelles elle disposait de droits de vote ;
- Les cas dans lesquels la société de gestion de portefeuille a estimé ne pas pouvoir respecter les principes fixés dans son document « politique de vote » ;
- Les situations de conflits d'intérêts que la société de gestion de portefeuille a été conduite à traiter lors de l'exercice des droits de vote attachés aux titres détenus par les placements collectifs qu'elle gère.

La société de gestion de portefeuille tient à disposition de tout porteur de parts qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'assemblée générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les fonds atteint les seuils de détention fixés dans le présent document.

FLORNOY FERRI a exercé ses droits de vote sur l'année 2023.

Depuis le Juillet 2020, FLORNOY FERRI s'est attaché à y participer activement afin d'honorer sa responsabilité d'actionnaire et de défendre l'intérêt des porteurs des portefeuilles, dans une perspective de création de valeur sur le long terme et d'équilibre entre les différentes parties prenantes.

Cela concerne exclusivement les portefeuilles « Dividende Durable » et « Valeurs Féminines Global » depuis Juin 2020. Depuis 2023, ont été ajoutés les portefeuilles « Aleph ISR Monde » et « Flornoy Valeurs Familiales ». Pour l'année 2024, nous avons inclus tous nos fonds actions en ajoutant également « Flornoy Convictions » et « Flornoy Growth » à la listes des portefeuilles exerçant leurs droits de vote pour FLORNOY FERRI.

La Politique de vote vise à présenter les principes guidant l'orientation des votes aux Assemblées Générales des sociétés dans lesquelles investissent les fonds de FLORNOY FERRI. Elle s'inspire notamment des recommandations du code AFEP-MEDEF et est mise à disposition sur le site internet de la société de gestion. Un dialogue avec les émetteurs pourra toujours être engagé en amont du vote afin de permettre à ces derniers d'expliquer la pertinence de leurs projets de résolution, aux gérants de clarifier leurs positions, dans un but de promotion des bonnes pratiques de gouvernance.

### **1.1. Périmètre de vote**

FLORNOY FERRI exerce les droits de vote attachés aux titres détenus en portefeuille dont elle assure la gestion de manière directe et pour lesquels elle est responsable de leur exercice d'après les règles suivantes :

- Vote systématique si les encours cumulés des OPC gérés représentent, à la date limite de vote par correspondance, plus de 3% du capital des émetteurs, à l'exception de titres que l'équipe de gestion indique vouloir céder. En effet, il semble qu'au-delà de ce seuil, le vote puisse avoir un impact significatif sur les pratiques de l'émetteur.
- Vote spécifique possible en-dehors de cette situation à la demande des gérants. Concernant les sociétés imposant une période de blocage des titres, le vote ne portera que sur un pourcentage de la position, en fonction des instructions du gérant. Le seuil de 3% continuera de s'appliquer à l'intégralité de la position, mais l'option sera laissée au gérant de ne voter que sur une fraction de la position.

### **1.2. Organisation de l'exercice des droits de vote**

L'équipe de gestion des fonds a la charge d'instruire et d'analyser les résolutions présentées par les dirigeants des entreprises cotées dans lesquels les OPC gérés par la société de gestion sont investis. Selon les disponibilités de l'équipe de gestion, FLORNOY FERRI vote selon ces différentes modalités :

- participation physique à l'Assemblée Générale,
- vote par correspondance,
- vote par procuration,
- vote électronique,
- attribution de sa voix au Président.

Depuis Juin 2020, FLORNOY FERRI a souscrit aux services d'ISS, prestataire qui assure un service d'analyse des résolutions présentées au vote. Le gérant connaissant le mieux la société vote en accord avec les principes définis dans la Politique, tout en prenant en compte les circonstances de la société. Le vote est saisi sur la plateforme ISS qui centralise et coordonne les informations transmises par le dépositaire. La Politique de vote est mise à jour annuellement, lors d'un comité des votes rassemblant les gérants qui soumettent des modifications ou des compléments afin de mieux répondre à des situations rencontrées. Le mode courant d'exercice des droits de vote par FLORNOY FERRI est le vote par correspondance. Le gérant peut toutefois décider de participer physiquement à l'Assemblée Générale.

## **2. EXERCICE DES DROITS DE VOTE**

Au cours de l'exercice 2023, agissant pour le compte des OPC dont elle assure la gestion, FLORNOY FERRI a exercé 92.99% de ses droits de vote en Assemblées Générales et 93.15% du nombre d'éléments à voter. Ces pourcentages sont supérieurs à ceux de l'année 2022 (~83%) et correspondent à nos exigences de dépasser 90%. Le risque pour l'année à venir sera la conséquence de détentions dans une proportion supérieure à 2022 et 2023 de titres en Norvège et Suisse où notre proxy voter (ISS) fait face à des problématiques de procurations.

Conformément aux dispositions des articles 319-22 et 321-133 du Règlement Général de l'AMF, FLORNOY FERRI tient à disposition de tout porteur qui en fait la demande l'information relative à l'exercice, par la société de gestion de portefeuille, des droits de vote sur chaque résolution présentée à l'Assemblée Générale d'un émetteur dès lors que la quotité des titres détenus par les OPC gérés atteint le seuil de détention fixé dans la Politique de vote.

### 2.1. Analyse des votes par type de résolution

Nombre de ballots d'assemblées générales	157	
Nombre de votes effectués	146	(92,99%)
Nombre d'éléments total à voter	2882	
Nombre d'éléments votés	2655	(92,12%)
Nombre de votes pour	2283	(85,99%)
Nombre de votes contre	313	(11,79%)
Nombre de votes abstention	2	( 0,08%)
Nombre de votes nuls	22	( 0,83%)
Nombre de votes sur la rémunération des dirigeants	199	( 7,50%)

### 2.2. Analyse des votes d'opposition par type de résolution

Nombre total de votes contre	278	(10,5%)
Compensations hors salaire	100	( 3,8%)
Lié à la direction	111	( 4,2%)
Capitalization	29	( 1,1%)
Routine / business / élection de manager	8	( 0,3%)
Environnement	15	( 0,6%)
Social	31	( 1,2%)

### 2.3. Analyse des votes aux résolutions présentées par des actionnaires minoritaires ou non agréées par le conseil d'administration.

Néant

## 3. CONFLITS D'INTERET

Les droits de vote exercés l'ont été en toute indépendance et dans le souci de préserver l'intérêt des porteurs de parts des fonds concernés. Aucun conflit d'intérêt n'a été relevé au cours de l'exercice 2023.

## 4. DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Dialogue & engagement hors AG FLORNOY FERRI discute des éléments de gouvernance, d'environnement ou encore du social lors des entretiens avec les dirigeants. Nous noterons à titre d'exemples des échanges tenus en 2023 :

### Sur Dividende Durable :

- Astrazeneca : nous avons échangé avec l'entreprise sur la controverse concernant les effets secondaires du vaccin contre la Covid-19.
- Exxon Mobil : nous avons échangé avec l'entreprise sur deux controverses concernant les marées noires au Nigeria et leur impact sur les communautés locales.
- Sanofi : nous avons échangé avec Sanofi pour mettre à jour les informations concernant les controverses sur les médicaments Zantac, Plavix et Depakine. Pour rappel nous avons déjà échangé avec l'entreprise en 2022 sur ces sujets et à propos de leur nouvelle stratégie de développement durable.

### Sur Valeurs Féminines Global :

- Duke Energy : nous avons échangé avec l'entreprise à propos du procès, qui a été clôturé, concernant la responsabilité de Duke Energy dans une coupure de courant au Texas à la suite d'un orage qui aurait causé des préjudices aux communautés locales.
- Puma : nous avons échangé avec Puma concernant les allégations selon lesquelles le groupe aurait exploiter des minorités ethniques en Chine.
- Starbucks : nous avons échangé avec l'entreprise à propos des allégations faites contre le groupe à propos de pratiques antisyndicales aux US concernant les licenciements et représailles contre les travailleurs.
- Tesla : nous eut un entretien téléphonique avec l'entreprise au sujet des critiques faites au groupe concernant la sécurité de leurs véhicules autonomes.

### Sur Flornoy Valeurs Familiales :

- Banco Santander : nous avons échangé avec l'entreprise à propos de l'appel fait par le groupe au cours du procès les concernant pour avoir imposé des objectifs et charge de travail excessifs aux employés au Brésil.
- Roche : nous avons échangé avec Roche sur les deux controverses concernant : 1) les prix des médicaments pour le traitement du cancer du sein en Afrique du Sud, 2) les potentiels effets secondaires indésirables sur Lariam, le traitement contre la malaria.
- Volkswagen : nous avons eu un entretien téléphonique avec l'entreprise pour évoquer les trois controverses mise en avant par le MSCI. Les deux premières controverses concernaient le manque d'efforts pour réduire les émissions de leur moteur diesel et les affirmations trompeuses sur leur niveau d'émission. La dernière controverse concernait la potentielle violation des droits de l'homme par le groupe sous la dictature brésilienne de 1974 à 1986.
- Flornoy Valeurs Familiales était également concerné par les discussions avec Astrazeneca et Sanofi mentionnés ci-dessus pour le fonds Dividende Durable.

## **5. EVOLUTION ESG DES PORTEFEUILLES AU COURS DE L'ANNEE**

### **5.1 Quels indicateurs d'impacts ESG sont utilisés par les OPC ?**

FLORNOY FERRI surveille 10 indicateurs d'impact au sein des 4 piliers majeurs que sont l'Environnement, le Social, les Droits Humains et la Gouvernance. Ces données brutes sont extraites de la base MSCI. Nous communiquons au minimum annuellement sur 4 de ces indicateurs qui sont :

#### Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Au-delà des fonds précités possédant des filtres ESG actifs, FLORNOY FERRI mesure l'intensité carbone de tous ses fonds grâce aux données MSCI et la compare à celle de leurs indices de référence respectif. A ce jour, tous les fonds actions surperforment l'intensité carbone de leur indice.

Ce résultat s'inscrit en ligne avec la politique ESG de la société de gestion et fait l'objet, à partir de mi-2020 d'une mesure mensuelle à l'occasion des fiches mensuelles de gestion des fonds. Ce chiffre représente les émissions de gaz à effet de serre Scope 1 (émissions directes) + Scope 2 (émissions indirectes associées à la consommation d'électricité, de froid et de chaleur) les plus récemment déclarées ou estimées, normalisées par les ventes en USD, ce qui permet une comparaison entre les entreprises de tailles différentes et s'exprime en (tonnes en équivalents CO<sub>2</sub>/ventes en millions USD). L'indicateur d'impact communiqué est donc l'intensité carbone moyenne du portefeuille, comparée à celle de l'indice de référence.

#### Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Indique par « oui » ou « non », à partir de données brutes de MSCI, si l'entreprise a subi des licenciements importants (> 1000 employés ou 10% des effectifs) au cours des trois dernières années. De telles actions peuvent avoir un impact sur le moral et la productivité des employés restant dans l'entreprise et peuvent

également entraîner une augmentation de l'attrition. Nous regardons quel est le pourcentage de valeurs détenus dans nos fonds à filtre ESG actifs qui sont concernés par cet indicateur. Nous le comparons ensuite au pourcentage de l'indice de référence du fonds.

Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Historique juridique sur des cas liés au travail des enfants, exemples répandus ou flagrants de travail des enfants, résistance à l'amélioration des pratiques et critiques de la part d'ONG et / ou d'autres observateurs tiers. MSCI, dont nous tirons ces informations, classe en 4 niveaux la sévérité de ces controverses : vert, jaune, orange et rouge (respectivement aucune controverse, très légère controverse, controverse existante, controverse majeure avérée). Nous retraits ces données pour mesurer le pourcentage de valeurs en vert (aucune controverse) dans le fonds. Cela nous permet de facilement le comparer avec le pourcentage de valeurs en vert dans l'indice.

Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

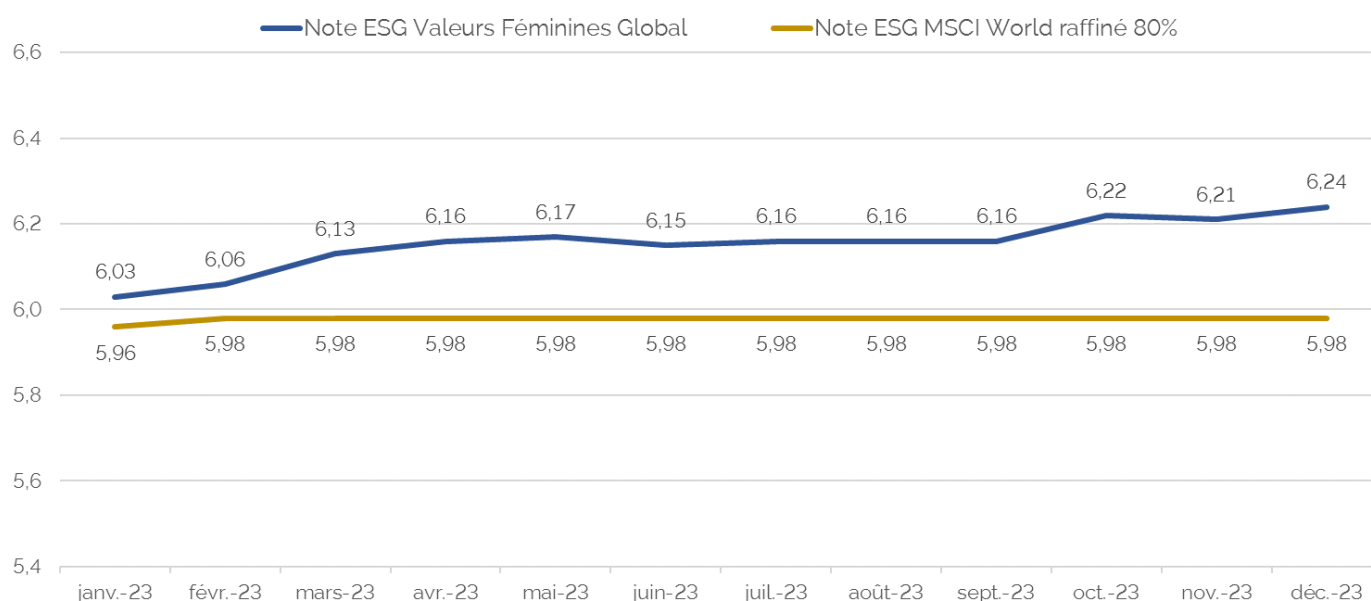
MSCI nous fournit pour, une société donnée et selon le dernier rapport disponible avec cette donnée, le pourcentage de membres du conseil de surveillance ou, à défaut, du conseil d'administration qui sont des femmes (nombre de femmes membres du conseil / nombre total des membres du conseil). Nous comparons ensuite ce pourcentage à celui de l'indice de référence du fonds

## 5.2 Valeurs Féminines Global

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne : 96.4%

	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
Note ESG Valeurs Féminines Global	6,03	6,06	6,13	6,16	6,17	6,15	6,16	6,16	6,16	6,22	6,21	6,24
Note ESG MSCI World raffiné 80%	5,96	5,98	5,98	5,98	5,98	5,98	5,98	5,98	5,98	5,98	5,98	5,98
	0,07	0,08	0,15	0,18	0,19	0,17	0,18	0,18	0,18	0,24	0,23	0,26

## Notation ESG



		janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Valeurs Féminines Global Moyenne E	99,2%	6,52	6,66	6,80	6,91	7,05	6,94	6,91	6,93	6,94	7,07	7,04	7,00
MSCI World raffiné Moyenne E		6,68	6,68	6,70	6,66	6,66	6,64	6,64	6,64	6,66	6,68	6,68	6,68
Valeurs Féminines Global Moyenne S	99,2%	5,60	5,66	5,81	5,84	5,76	5,79	5,79	5,81	5,84	5,94	6,00	6,06
MSCI World raffiné Moyenne S		5,50	5,52	5,51	5,53	5,51	5,50	5,50	5,49	5,49	5,50	5,50	5,50
Valeurs Féminines Global Moyenne G	99,2%	6,45	6,43	6,38	6,40	6,40	6,34	6,38	6,36	6,35	6,33	6,28	6,28
MSCI World raffiné Moyenne G		6,41	6,44	6,43	6,44	6,45	6,47	6,47	6,48	6,47	6,46	6,45	6,45

## Indicateurs d'impact (Dec 2023)

	Tx couverture ESG													
	nombre de titres	par pondération	janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
Impact Intensité carbone VFG	96,4%	96,8%	118,83	112,40	115,94	115,73	122,83	126,52	129,61	126,91	130,83	129,70	148,74	141,98
Impact Intensité carbone MSCI			177,19	171,91	170,79	172,09	170,14	167,14	161,64	158,55	156,44	153,82	152,21	153,40
Impact Labor major layoff VFG	87,5%	88,4%	14,67	15,20	15,24	19,63	22,83	22,30	22,02	22,25	22,88	21,31	21,31	20,34
Impact Labor major layoff MSCI			11,80	11,89	11,96	11,81	12,03	12,25	12,45	12,84	12,71	12,78	12,45	11,75
Impact Female director VFG	96,4%	96,8%	43,02	43,47	42,46	42,97	42,68	42,62	42,55	42,27	42,45	43,20	42,81	42,64
Impact Female director MSCI			31,70	31,83	31,93	32,10	32,41	32,46	32,81	32,97	32,97	33,02	33,10	33,25
Impact Labor rights child VFG	96,4%	96,8%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Impact Labor rights child MSCI			99,26	99,19	99,06	98,99	98,99	99,06	99,20	99,26	99,06	99,13	99,20	99,39

I. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille

Portefeuille = **141,98** / MSCI World = 153,40

II. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif

Portefeuille = **20,34%** / MSCI World = 11,75%

III. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Portefeuille = **100,00%** / MSCI World = 99,39%

IV. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

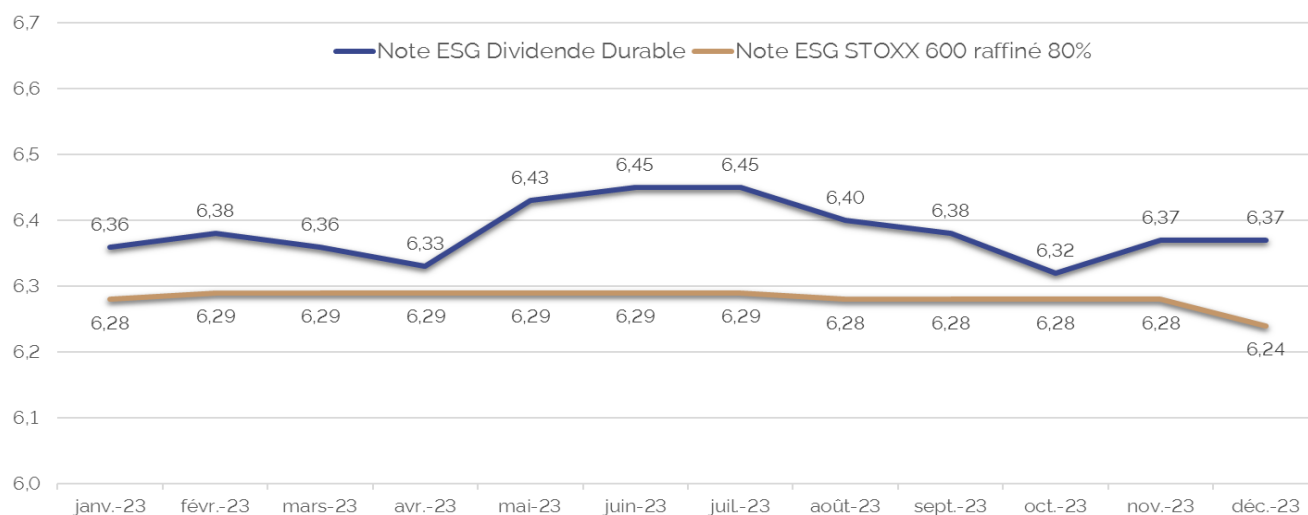
Portefeuille = **42,64%** / MSCI World = 33,25%

## 5.3 Dividende Durable

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne = 97.8%

	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
Note ESG Dividende Durable	6,36	6,38	6,36	6,33	6,43	6,45	6,45	6,40	6,38	6,32	6,37	6,37
Note ESG STOXX 600 raffiné 80%	6,28	6,29	6,29	6,29	6,29	6,29	6,29	6,28	6,28	6,28	6,28	6,24
	0,08	0,09	0,07	0,04	0,14	0,16	0,16	0,12	0,10	0,04	0,09	0,13

## Notation ESG



		janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
<b>Environnement</b>													
	<b>Taux de couverture</b>												
Dividende Durable Moyenne E	100,0%	7,05	7,13	7,12	7,05	6,98	7,08	7,23	7,23	7,25	7,24	7,37	7,46
STOXX 600 raffiné Moyenne E		6,99	6,95	6,96	6,97	6,96	6,96	7,00	7,01	7,00	7,02	7,00	7,05
<b>Social</b>													
Dividende Durable Moyenne S	100,0%	5,87	5,93	5,84	5,81	6,07	6,04	5,96	5,85	5,76	5,74	5,79	5,86
STOXX 600 raffiné Moyenne S		5,63	5,65	5,64	5,64	5,62	5,61	5,59	5,58	5,57	5,56	5,58	5,57
<b>Gouvernance</b>													
Dividende Durable Moyenne G	100,0%	6,48	6,48	6,50	6,49	6,49	6,52	6,53	6,55	6,56	6,52	6,52	6,45
STOXX 600 raffiné Moyenne G		6,85	6,87	6,88	6,87	6,87	6,87	6,88	6,89	6,89	6,89	6,89	6,88

### Indicateurs d'impact (Dec 2023)

	Tx couverture ESG		janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
	nombre de titres	par pondération												
Impact Intensité carbone Div. Durable	97,8%	98,6%	107,14	108,61	107,17	103,40	91,49	88,28	89,46	78,77	88,27	97,74	98,34	100,70
Impact Intensité carbone STOXX 600			117,96	117,58	115,95	111,45	112,58	113,96	106,02	101,07	108,47	106,21	103,79	102,05
Impact Labor major layoff Div. Durable	88,9%	92,2%	16,86	16,79	16,28	14,60	11,53	10,77	11,27	14,37	13,87	13,15	13,24	15,25
Impact Labor major layoff STOXX 600			12,50	12,17	12,33	12,33	12,50	13,00	13,00	13,50	12,81	12,78	12,81	12,83
Impact Female director Div. Durable	97,8%	98,6%	41,78	42,27	42,67	43,70	44,40	43,93	43,91	43,67	43,63	43,42	43,21	43,10
Impact Female director STOXX 600			39,01	38,97	31,93	39,29	39,74	39,61	39,84	39,84	39,90	39,88	40,09	40,12
Impact Labor rights child Div. Durable	95,6%	97,1%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Impact Labor rights child STOXX 600			95,83	95,50	99,10	95,50	95,83	96,50	96,50	96,67	96,34	97,00	96,67	96,67

V. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille  
Portefeuille = **100,70** / Stoxx Europe 600 = 102,05

VI. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif  
Portefeuille = **15,25%** / Stoxx Europe 600 = 12,83%

VII. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants  
Portefeuille = **100,00%** / Stoxx Europe 600 = 96,67%

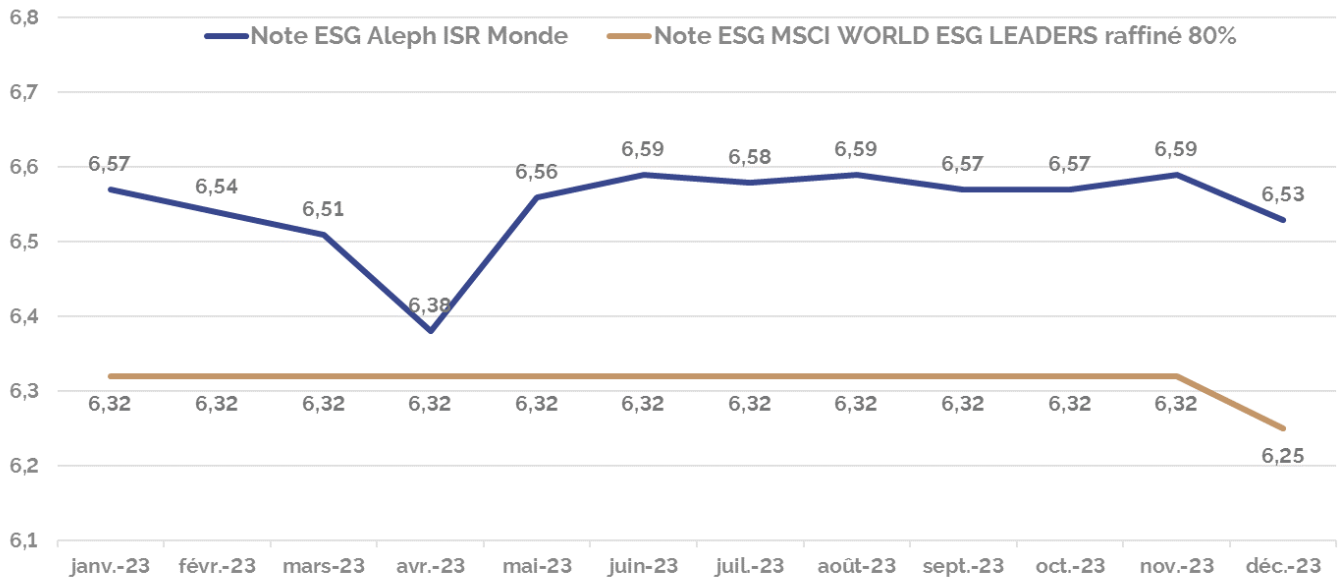
VIII. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance  
Portefeuille = **43,10%** / Stoxx Europe 600 = 40,12%

## 5.4 Aleph ISR Monde

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne = 88.9%

	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
Note ESG Aleph ISR Monde	6,57	6,54	6,51	6,38	6,56	6,59	6,58	6,59	6,57	6,57	6,59	6,53
Note ESG MSCI WORLD ESG LEADERS raffiné 80%	6,32	6,32	6,32	6,32	6,32	6,32	6,32	6,32	6,32	6,32	6,32	6,25
	0,25	0,22	0,19	0,06	0,24	0,27	0,26	0,27	0,25	0,25	0,27	0,28

### Notation ESG



		janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
<b>Environnement</b>													
Aleph ISR Monde Moyenne E	Taux de couverture 88,2%	7,54	7,54	7,60	7,23	7,52	7,59	7,60	7,60	7,56	7,54	7,66	7,64
CI WORLD ESG LEADERS raffiné Moyenne E		7,07	7,07	7,07	7,07	7,07	7,07	7,07	7,07	7,07	7,07	7,07	7,09
<b>Social</b>													
Aleph ISR Monde Moyenne S	Taux de couverture 88,2%	5,45	5,57	5,56	5,70	5,49	5,48	5,53	5,53	5,45	5,45	5,49	5,46
CI WORLD ESG LEADERS raffiné Moyenne S		5,31	5,31	5,31	5,31	5,31	5,31	5,31	5,31	5,31	5,31	5,31	5,20
<b>Gouvernance</b>													
Aleph ISR Monde Moyenne G	Taux de couverture 88,2%	6,73	6,51	6,39	6,20	6,67	6,71	6,63	6,64	6,70	6,73	6,68	6,53
CI WORLD ESG LEADERS raffiné Moyenne G		6,59	6,59	6,59	6,59	6,59	6,59	6,59	6,59	6,59	6,59	6,59	6,46

### Indicateurs d'impact (Dec 2023)

			janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
<b>Impact Intensité carbone</b>														
Aleph ISR Monde	Tx couverture ESG nombre de titres 88,9%	Tx couverture ESG par pondération 93,7%	91,31	92,72	113,03	129,12	111,06	116,30	115,40	105,30	105,61	121,30	98,91	99,70
CI WORLD ESG LEADERS			112,97	111,07	109,39	113,20	110,73	107,97	106,39	97,06	96,77	94,76	94,14	93,60
<b>Impact Labor major layoff</b>														
Aleph ISR Monde	Taux de couverture 85,2%	Taux de couverture 84,6%	33,35	28,49	24,74	30,88	30,19	23,22	26,98	28,50	30,23	29,98	23,55	16,77
CI WORLD ESG LEADERS			11,41	11,55	11,45	11,59	11,38	11,43	11,58	11,64	11,50	11,66	11,51	10,70
<b>Impact Female director</b>														
Aleph ISR Monde	Taux de couverture 88,9%	Taux de couverture 93,7%	38,31	38,46	38,89	38,52	38,48	36,73	36,53	36,29	36,20	36,24	35,70	35,65
CI WORLD ESG LEADERS			32,23	32,32	32,45	32,66	33,10	33,10	33,41	33,43	33,43	33,45	33,55	33,60
<b>Impact Labor rights child</b>														
Aleph ISR Monde	Taux de couverture 87,0%	Taux de couverture 91,9%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
CI WORLD ESG LEADERS			97,86	97,86	94,97	97,14	96,97	97,68	97,68	95,40	97,37	95,47	95,34	95,74

IX. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille  
Portefeuille = **99.70** / MSCI World ESG Leaders = 93.60

X. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif  
Portefeuille = **16,77%** / MSCI World ESG Leaders = 10,70%



XI. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants

Portefeuille = **100,00%** / MSCI World ESG Leaders = 95,74%

XII. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance

Portefeuille = **35,65%** / MSCI World ESG Leaders = 33,60%

## 5.5 Flornoy Valeurs Familiales

En 2023, le fonds Flornoy Valeurs Familiales était classifié SFDR article 6. A ce titre il n'était pas tenu de respecter un score de sa note extra financière (note ESG) supérieur ou égal à celui du Stoxx Europe 600, son indice de référence à postériori raffiné. Nous avons néanmoins illustré ci-dessous le score du portefeuille ainsi que ses indicateurs d'impact.

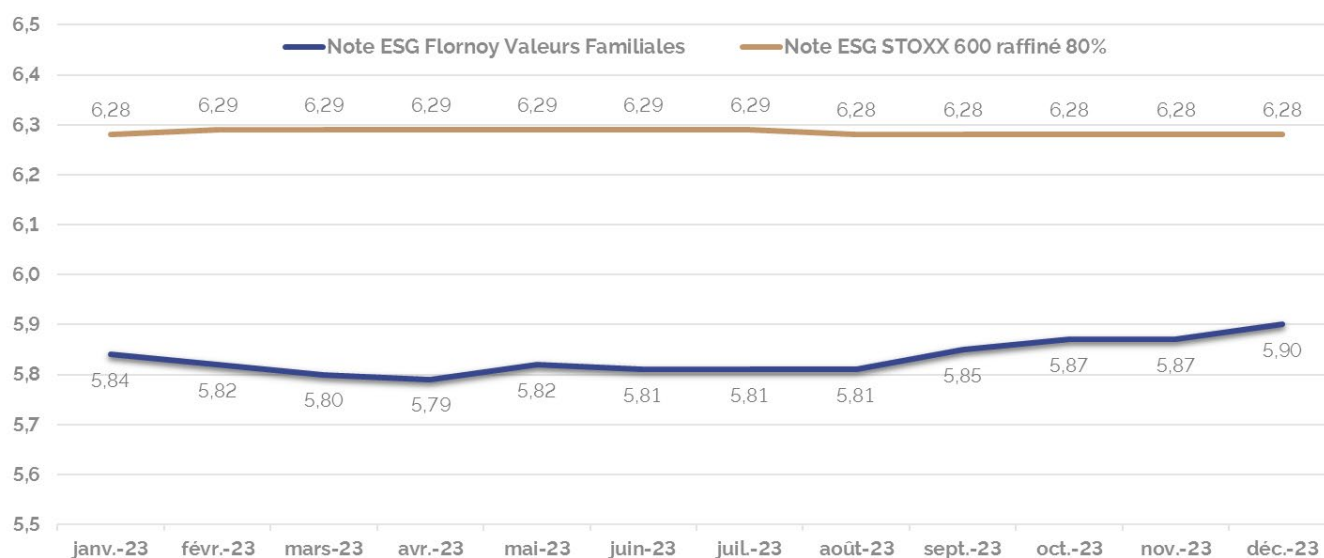
Il est intéressant de remarquer que le portefeuille, dont la thématique est les sociétés familiales, est en ligne avec son indice raffiné sur le pilier Environnement et le pilier Social, mais nettement inférieur sur la composante Gouvernance. Ceci tient au traitement que réservent les agences de notations anglosaxonnes à la gouvernance familiale des entreprises de manière générale.

A l'inverse, les 4 indicateurs d'impact que nous avons retenus pour tous nos fonds, montrent que le portefeuille affiche un score supérieur pour chacun d'entre eux.

Le taux de couverture de la recherche MSCI sur l'ESG s'effectue sur le nombre de ligne = 92.5%

	janv.-23	févr.-23	mars-23	avr.-23	mai-23	juin-23	juil.-23	août-23	sept.-23	oct.-23	nov.-23	déc.-23
Note ESG Flornoy Valeurs Familial	5,84	5,82	5,80	5,79	5,82	5,81	5,81	5,81	5,85	5,87	5,87	5,90
Note ESG STOXX 600 raffiné 80%	6,28	6,29	6,29	6,29	6,29	6,29	6,29	6,28	6,28	6,28	6,28	6,28
	-0,44	-0,47	-0,49	-0,50	-0,47	-0,48	-0,48	-0,47	-0,43	-0,41	-0,41	-0,38

## Notation ESG



		janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
<b>Environnement</b>		<b>Taux de couverture</b>											
Flornoy Valeurs Familiales Moyenne E	92,5%	7,35	6,75	6,59	6,64	6,80	6,82	6,78	6,73	6,75	6,79	6,84	7,07
STOXX 600 raffiné Moyenne E		6,99	6,95	6,96	6,97	6,96	6,96	7,00	7,01	7,00	7,02	7,00	7,05
<b>Social</b>													
Flornoy Valeurs Familiales Moyenne S	92,5%	5,53	5,44	5,41	5,39	5,44	5,43	5,45	5,43	5,47	5,49	5,39	5,41
STOXX 600 raffiné Moyenne S		5,63	5,65	5,64	5,64	5,62	5,61	5,59	5,58	5,57	5,56	5,58	5,57
<b>Gouvernance</b>													
Flornoy Valeurs Familiales Moyenne G	92,5%	5,64	5,90	5,90	5,87	5,80	5,79	5,84	5,91	5,96	5,98	6,00	6,00
STOXX 600 raffiné Moyenne G		6,85	6,87	6,29	6,87	6,87	6,87	6,88	6,89	6,89	6,89	6,89	6,88

## Indicateurs d'impact (Dec 2023)

	Tx couverture ESG		janv-23	févr-23	mars-23	avr-23	mai-23	juin-23	juil-23	août-23	sept-23	oct-23	nov-23	déc-23
	nombre de titres	par pondération												
Impact Intensité carbone Div. Durable	92,5%	95,0%	123,86	118,40	119,30	116,54	78,58	77,95	76,85	75,97	75,62	76,67	73,17	76,06
Impact Intensité carbone STOXX 600			117,96	117,58	115,95	111,45	112,58	113,96	106,02	101,07	108,47	106,21	103,79	102,05
Impact Labor major layoff Div. Durable	66,0%	73,5%	14,90	17,57	16,96	13,03	10,46	11,36	11,56	10,24	10,08	9,48	8,23	10,13
Impact Labor major layoff STOXX 600			12,50	12,17	12,33	12,33	12,50	13,00	13,00	13,50	12,81	13,17	12,81	12,83
Impact Female director Div. Durable	92,5%	95,0%	40,60	41,31	41,15	41,85	42,17	41,76	41,47	41,52	41,52	41,79	42,13	42,20
Impact Female director STOXX 600			39,01	38,97	39,26	39,29	39,74	39,61	39,84	39,84	39,90	39,88	40,09	40,12
Impact Labor rights child Div. Durable	92,5%	95,0%	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Impact Labor rights child STOXX 600			95,83	95,50	95,67	95,50	95,83	96,50	96,50	96,67	96,34	97,00	96,67	96,67

XIII. Pilier Environnement : intensité carbone moyenne du portefeuille  
Portefeuille = **76.06** / Stoxx Europe 600 = 102.05

XIV. Pilier Social : part des entreprises ayant mis en œuvre un plan de licenciement collectif  
Portefeuille = **10.13%** / Stoxx Europe 600 = 12,83%

XV. Pilier Droit Humains : part des entreprises n'ayant pas connu de controverse sur l'existence ou le signalement de travail des enfants  
Portefeuille = **100,00%** / Stoxx Europe 600 = 96,67%

XVI. Pilier Gouvernance : taux de féminisation moyen des Conseils d'administration et de surveillance  
Portefeuille = **42,20%** / Stoxx Europe 600 = 40,12%